



Association des Familles d'Accueil du Rhône

Rattachée à L'union Fédérative

4 Montée Des Brosses

69360 TERNAY

04.72.24.67.79

04.78.75.99.41

Mesdames et Messieurs les
Conseillers généraux du
Départements du Rhône

Lyon, 19/11/09

Mesdames, Messieurs

Par ce courrier, l'A.F.A .R, association des familles d'accueil du Rhône vient attirer votre attention sur plusieurs points concernant le métier d'assistants familiaux.

1- Nouvelles embauches

Nous dénonçons un règlement adopté en CTP en juin 2009, les nouvelles embauchées qui auront obtenu le diplôme d'état d'assistant familiaux après leur formation pourront prétendre à l'ancienneté, pour celles qui n'auront pu l'obtenir elles ne pourront y prétendre, quelle injustice !

Combien va-t-on en laisser sur le bord de la route ?

Nous n'arrêtons pas d' entendre que le département manque de familles d'accueil et qu'il faudrait recruter, est ce de cette façon que l'on peut attirer de nouvelles recrues, est-ce parce qu'une personne n'aura pas réussi le diplôme qu'elle ne fera pas un bon travail au quotidien.

2- Projet de congés payés :

Les assistants familiaux qui vont demander à prendre des week end dans le mois, se verront mis en congés payés deux jours par week end, le calcul est simple sur 35 jours de congés. Exemple : un week end par mois = 2 congés payés soit 24 jours année.

Mieux 2 week end par mois = 4 congés payés, soit 48 jours année.

Si cet assistant familial veut prendre des congés en juillet août devra t-il prendre un congé sans solde, quelle avancée pour le métier.

Les travailleurs sociaux proposent à beaucoup d'assistants familiaux quand ils pensent que celui-ci est en difficulté avec les enfants accueillis de les mettre en relais le week end ou les vacances scolaires.

3- Sorties des enfants accueillis dans leur famille

Peu d'assistants familiaux sont consultés pour la mise en place de ces sorties, à croire que l'assistant familial n'a pas sa propre famille ou que celle -ci est sans importance, alors que la loi de Juin 2005 précise que l'assistant familial est un membre à part entière de l'organisation et du fonctionnement des équipes, l'assistant familial n'est

plus un instrument de l'équipe mais bien un membre à part entière. Pouvons nous espérer une vraie amélioration ?

Même monsieur Philippe Seguin de la cour des comptes, le précise dans un rapport public d'octobre 2009, il demande une clarification du rôle de chacun et un meilleur soutien et écoute des assistant familiaux.

4- Jeunes majeurs

Combien de jeunes restent à la charge en tout ou partie de l'assistant familial, ne peut – t – on pas continuer à accompagner et aider ces jeunes, quand ceux-ci vont voir l'assistant social de l'unité, le conseil est : « trouve toi du travail », c'est bien connu, un jeune sans expérience et sans bagages peut se faire embaucher partout. Il n'y a pas que les assistants familiaux et les jeunes qui n'en sont pas informés.

5- Les assistants familiaux qui accueillent des enfants venant de foyer le week end, que pensez vous d'un salarié qui perçoit 300 à 350 euros par mois, si il accueille deux enfants, 2 week end par mois, voir 150 à 200 si elle n'en accueille q'un. Ne pourrait –il pas accueillir un enfant en continu à coté, pourquoi toujours embaucher, alors que l'on sait qu'il y a des places de disponible chez les assistants familiaux en activité.

Un malaise s'installe chez les assistants familiaux qui se sentent maltraités, pas écoutés, les unités font la pluie et le beau temps.

Nous espérons que vous prendrez notre courrier en considération et nous restons à votre disposition pour vous rencontrer.

Nous vous prions, Mesdames, Messieurs, d'agréer nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau

Copie à Mme DORLIAT Directrice Pole Enfance famille PMI

Copie à Mesdames LOPEZ – GAUTHIER – Service Enfance

Copie à Madame DEBAYE Ressources humaines

